# Le livre blanc de la logistique

# Le Luxembourg s'est positionné comme un «hub» international

La Chambre de commerce et Deloitte consacrent une publication aux opportunités offertes par le Luxembourg en matière de logistique. Pour mieux le «vendre». Et se vendre, aussi.

#### **FABRICE BARBIAN**

Ce n'est pas un scoop, le Luxembourg est un petit pays et doit à ce titre multiplier les opérations de communication afin de gagner en lisibilité sur la scène internationale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la série de documents et d'études intitulée «Vecteurs de croissance» publiée conjointement par la Chambre de commerce et Deloitte Luxembourg dont le troisième opus vient d'être publié.

Un document d'une cinquantaine de pages consacré à la logistique au Luxembourg.

On y trouve la confirmation que l'économie luxembourgeoise est particulièrement ouverte sur l'extérieur. La part des exportations et importations dans le PIB est deux fois plus importante qu'en Belgique et même six fois plus qu'en France.

La situation géographique est également un point fort puisque, situé au cœur du marché européen, qui compte 500 millions de consommateurs, le Luxembourg offre un accès direct à la France, l'Allemagne et la Belgique.

Trois pays dont une partie des territoires composent la Grande Région, forte de 11,4 millions d'habitants et qui est située au beau milieu de la dorsale européenne (la «banane bleue») au sein de laquelle circulent une grande partie des flux et des échanges économiques.

Ce qui explique d'ailleurs que de gros projets d'investissements soient lancés sur cet espace, tant en Moselle, avec la plate-forme multimodale (Multi Modal Shuttle), que du côté du port de Liège, le premier port intérieur belge et troisième port intérieur européen, qui vient d'annoncer une hausse de 15% de son trafic global (eau-rail-route), à 21,154,166 t.

«Au-delà de ces atouts liés à la géographie, il convient également de souligner que le pays bénéficie d'entreprises logistiques multilingues et d'excellentes connections routières, ferroviaires, aériennes et fluviales», précise Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de commerce.

## SUR LA CARTE

S'y ajoute aussi la proximité entre d'une part un réseau d'entreprises de transport, de stockage ou de distribution particulièrement dense (600 acteurs privés), actif notamment au sein de structures comme le Cluster for Logistics, et d'autre part les autorités nationales et internationales.

Des relations étroites qui ont accéléré les investissements luxembourgeois en matière d'infrastructures liées aux nouvelles technologies (réseau de fibre optique, par exemple) et la mise en place d'un cadre légal, mais également fiscal, opportun.

«Beaucoup a déjà été fait», confirme Thierry Hoeltgen, partenaire chez Deloitte. «Le Luxembourg a connu ces dernières années une progression phénoménale qui l'a conduit à se positionner au 5e rang, sur 155 pays, des hubs logistiques d'envergure internationale (indice de performance logistique de la Banque mondiale).»

Mais on peut encore mieux faire et attirer de nouveaux acteurs susceptibles de développer de nouvelles activités (des transitaires, par exemple, spécialisés dans l'organisation du transport de la marchandise) à forte valeur aioutée.

«Il faut aussi que nos administrations gagnent encore en performance pour précisément répondre aux attentes des acteurs économiques en accompagnant l'automatisation des flux (d'information et financiers), en élevant encore leur niveau de compétences dans des domaines comme les procédures et la réglementation», souligne Thierry Hoeltgen.

Il convient donc de communiquer en direction des professionnels comme du grand public pour le faire savoir, car, si le Grand-Duché ne manque pas d'atouts (mais d'un port!), ce n'est pas non plus Anvers ou Francfort.

Informer et promouvoir, c'est l'ambition de «Optimising Logistics Operations and Supply Chain Management», document téléchargeable en ligne via le site de la Chambre de commerce: www.cc.lu

### ZONE FRANCHE

Le gouvernement va déposer un projet de loi modifiant l'actuelle législation sur la TVA afin de créer au Findel une zone de stockage de biens de valeur.

L'instauration de cette «zone franche» fait partie des mesures jugées nécessaires pour favoriser le développement de l'activité logistique. Le projet mettra en place un régime de suspension de la TVA pour les opérations réalisées dans les entrepôts douaniers, les entrepôts non

douaniers et les régimes similaires

Ce régime permet, dans un endroit déterminé, de suspendre les obligations fiscales concernant le stockage, la vente et les prestations de services effectuées sur les biens entreposés.

Toutes les opérations de maintenance et de valorisation réalisées dans la zone définie durant la durée de séjour des biens ne seront appréhendées par l'administration fiscale qu'à leur sortie. «Ce régime convient particulièrement pour les transactions réalisées dans le cadre des marchés boursiers. Les biens peuvent changer de propriétaire à de nombreuses reprises dans de brefs laps de temps.

Les opérations de manipulation ou de valorisation réalisées sous le régime de la zone franche, y compris l'entreposage lui-même, se trouvent exonérées de la taxe», explique le gouvernement dans un communiqué.